



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3535 — Jeudi 11 Février 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUES DU CMF

SOTETEL : PROJET D'UN ACCORD DE PARTENARIAT 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE RELATIF AU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION 2-3

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE «TUNISIE LEASING 2009-2» 4-6

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- 7

COURBE DES TAUX 7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 8

## COMMUNIQUES DU CMF

### **SOTETEL : PROJET D'UN ACCORD DE PARTENARIAT**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications -SOTETEL- et du public qu'il a invité la société concernée à réagir aux informations publiées sur un site internet de la place concernant « l'accord de partenariat entre SOTETEL et KomunikCRM pour offrir aux centres de contacts « le meilleur » en matière d'informatique et de télécoms à des prix défiant toute concurrence ».

En réponse à la demande du Conseil du Marché financier, SOTETEL a avancé ce qui suit :

« La préparation d'un accord de partenariat entre SOTETEL et Komunik annoncée dans l'article publié sur le site WEB [www.tustex.com](http://www.tustex.com) n'est qu'un projet en phase initiale d'étude. Contrairement à ce qui a été annoncé, aucune discussion portant sur les prix n'a été soulevée».

2010 - AC - 8

### **RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne que le rapport annuel sur la gestion prévu à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup> et à l'article 44 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> doit contenir les informations suivantes :

- un exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société ;
- l'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années ;
- les indicateurs spécifiques par secteur ( à définir par décision générale du Conseil du Marché Financier) ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi ;
- l'évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir ;
- les activités de la société en matière de recherche et de développement ;
- les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers ;
- l'activité des sociétés dont elle assure le contrôle ;
- les prises de participation ou les aliénations ;
- les renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote ;
- l'information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale ;
- le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance ;

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009

COMMUNIQUE DU CMF (SUITE)

- les principales délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale aux organes d'administration et de direction ;
- le rôle de chaque organe d'administration et de direction ;
- les comités spéciaux et le rôle de chaque comité ;
- l'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale ;
- le déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés ;
- un bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats ;
- le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices ;
- le cas échéant, le rapport du comité permanent d'audit concernant, notamment, la proposition de nomination du commissaire aux comptes ;
- l'intéressement du personnel, la formation ou tout autre forme de développement du capital humain;
- les éléments sur le contrôle interne.

Le rapport annuel sur la gestion de la société doit être établi selon le modèle présenté à l'**Annexe n°12** du règlement susvisé. La société peut insérer dans son rapport annuel d'autres rubriques spécifiques à son activité en plus de celles mentionnées ci-dessus.

A cet effet, le rapport annuel gagnerait en pertinence en intégrant:

- Des données sur l'état de réalisation des prévisions annoncées antérieurement avec une explication appropriée des écarts;
- Des indications sur les efforts en matière d'innovations et d'amélioration de la qualité;
- Des éléments en matière de gouvernance et d'éthique;
- Des indications en matière de développement durable;
- Toute autre élément mis en œuvre pour appliquer la politique de l'entreprise, du secteur et de la profession.

Par ailleurs, le CMF rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, le comité permanent d'audit de chacune des sociétés concernées par lesdites dispositions est appelé à proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de se conformer à la réglementation en vigueur, et entreprendre toutes les actions nécessaires pour l'amélioration de la qualité de l'information financière.**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE «TUNISIE LEASING 2009-2»

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2009 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 27 août 2009 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,6% et TMM+1,4% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ». A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+0,625% brut l'an pour le taux variable et 5,125% brut l'an pour le taux fixe.

**Dénomination de l'emprunt :** « TUNISIE LEASING 2009-2 »

**Montant :** 15 000 000 de dinars divisé en 150 000 obligations.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** 100DT par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations «TUNISIE LEASING 2009-2» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,625%\* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 625 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.
- **Taux fixe :** 5,125%\*\* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

\* Le conseil d'administration du 27/08/2009 a prévu un taux variable = TMM+0,6% brut l'an au minimum et TMM+1,4% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

\*\* Le conseil d'administration du 27/08/2009 a prévu un taux fixe = 5% brut l'an au minimum et 6% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (suite)

### **Intérêts**

Les intérêts sont payés à terme échu le 29 mars de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 29 mars 2015.

Le montant total des intérêts serait de 2 306 250Dt si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+0,625%), le montant des intérêts s'élèverait à 2 218 140Dt (en considérant un taux nominal de 4,9292% à titre indicatif).

**Marge actuarielle :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 décembre 2009, qui est égale à 4,3042%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9292 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,625% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,125% l'an pour le présent emprunt.

**Durée totale :** Les obligations «TUNISIE LEASING 2009-2» sont émises pour une durée de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

**Duration :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,812 années.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 18 février 2010 et clôturées sans préavis au plus tard le 29 mars 2010. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29 mars 2010.

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (suite)

**Amortissement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 29 mars 2015.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 mars de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 29 mars 2011.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 18 février 2010 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2009-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ avec perspective d'évolution stable à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 05/01/2010.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

**Notation de la société :** En date du 08 avril 2009, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à 'BBB+(tun)' pour la note à long terme avec perspective d'évolution Stable et 'F2(tun)' pour la note à court terme.

**Cotation en bourse :** Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2009-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2009-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°10-686 du 5 février 2010 et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du 28 août 2009 sous le n° 09-008 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 16 octobre 2009 sous le n°09-008/A003, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE VALEURS, 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

## AVIS DES SOCIETES (suite)

COMMUNIQUE DE PRESSE

### SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - STAR -

Siège social : Square Avenue de Paris -1080 Tunis -

La STAR informe ses honorables actionnaires, que son Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 février 2010 a passé en revue les différents groupes de projets pour la réalisation de son plan stratégique 2010-2014 et il a arrêté les états financiers relatifs à l'année 2009 qui vont être soumis aux commissaires aux comptes. Ces états confirment la poursuite des performances enregistrées depuis 2005 avec un résultat comptable net de 34,7 millions de dinars en 2009 contre 32,5 millions de dinars en 2008.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 85

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 11 FEVRIER 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,127%		
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,135%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,152%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,155%	1 003,977
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,168%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010		4,196%	
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010		4,212%	
TN0008002388	BTCT 52 SEMAINES 07/09/2010		4,225%	
TN0008002396	BTC 52 SEMAINES 12/10/2010		4,242%	
TN0008002404	BTC 52 SEMAINES 16/11/2010		4,259%	
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011	4,289%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,342%	999,177
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,403%	1 030,885
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,500%		1 013,879
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,563%	1 050,387
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,617%	1 106,779
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,642%	1 140,261
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,704%	1 099,973
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		4,820%	1 021,872
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,883%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,962%	1 107,999
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,113%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,140%		1 025,261
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,477%	1 123,793

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALEUR	
			LIQUIDATIVE Du 10/02/2010	LIQUIDATIVE Du 11/02/2010	DEPUIS LE 31/12/2009	
					EN DINARS	EN %
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	131.216	131.226	0,591	0,45%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	103.455	103.465	0,394	0,38%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102.400	102.409	0,367	0,36%
AMEN PREMIERE SICAV	Armen Invest	24/03/2009	105.143	105.153	0,448	0,43%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	104.690	104.702	0,481	0,46%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	104.827	104.836	0,469	0,45%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	103.484	103.494	0,462	0,45%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	103.108	103.119	0,457	0,45%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104.980	104.989	0,401	0,38%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	104.971	104.982	0,488	0,47%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	108.769	108.775	0,445	0,41%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	104.008	104.020	0,459	0,44%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	103.681	103.692	0,426	0,41%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	106.614	106.624	0,453	0,43%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	104.841	104.852	0,507	0,49%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	106.679	106.689	0,398	0,37%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	107.539	107.550	0,413	0,39%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	105.027	105.037	0,399	0,38%
AMEN TRESOR SICAV	Armen Invest	19/03/2009	105.606	105.617	0,471	0,45%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FFG	14/04/2009	104.622	104.633	0,449	0,43%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	103.532	103.544	0,487	0,47%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	105.032	105.042	0,419	0,40%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	104.546	104.556	0,418	0,40%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	104.992	105.002	0,445	0,43%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	103.212	103.222	0,385	0,37%
MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	-	100.333	100.333	0,339	0,34%
<b>FCP OBLIGATAIRES</b>						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1.183	1.184	0,004	0,34%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11.340	11.340	0,042	0,37%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10.536	10.537	0,044	0,42%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 102.546	102.620	0,368	0,36%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	102.578	102.586	0,395	0,39%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	105.430	105.440	0,506	0,48%
<b>SICAV MIXTES</b>						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	43.359	43.363	0,170	0,39%
SICAV AMEN	Armen Invest	*S.C	31.481	31.485	0,133	0,42%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	95.906	95.504	4,361	4,78%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	142.333	142.042	5,647	4,14%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 424.513	1 422.372	67,056	4,95%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	76.835	76.792	2,177	2,92%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	108.468	108.479	3,074	2,92%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	73.158	73.305	2,917	4,14%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	50.630	50.630	1,165	2,36%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	58.110	58.085	0,926	1,62%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	102.635	102.582	1,554	1,54%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	110.416	110.159	3,175	2,97%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	15.936	15.883	0,321	2,06%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	105.603	105.337	5,646	5,66%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	275.424	274.578	20,128	7,91%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	117.280	117.587	3,830	3,37%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	2 016.706	2 013.708	123,107	6,51%
<b>FCP MIXTES</b>						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 2 036.471	2 053.172	63,310	3,18%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 165.849	168.295	9,208	5,79%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 147.992	149.330	5,502	3,83%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 132.401	133.191	3,296	2,54%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 2,162	2,159	0,141	6,99%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,733	1,737	0,069	4,14%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 9 561.254	9 709.366	567,039	6,20%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11.754	11.756	0,225	1,95%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12.603	12.605	0,278	2,26%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	16.437	16.459	0,662	4,19%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	17.000	17.007	1,446	9,29%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 135.473	138.056	10,268	8,04%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	26/08/2009	** 125.147	124.841	5,134	4,29%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	26/08/2009	** 120.497	120.304	3,984	3,43%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	19.084	19.006	1,335	7,55%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 184.960	1 187.506	28,060	2,42%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 299.510	6 306.566	138,174	2,24%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 115.621	115.579	2,224	1,96%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 121.606	121.902	6,803	5,91%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 104.815	1 100.768	-7,426	-0,67%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	** 151.728	151.436	8,882	6,23%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	** 664.317	661.681	43,436	7,03%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 150.475	150.368	9,856	7,01%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	128.980	129,087	9,032	7,52%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	129.168	128,925	9,268	7,75%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	121.475	121,366	6,691	5,83%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	111.111	111,024	3,356	3,12%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 115.006	115,517	3,779	3,38%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 114.648	115,563	3,086	2,74%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 13.501	13,515	0,918	7,29%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 111.070	111,666	6,360	6,04%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	107.958	107,824	3,940	3,79%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10.571	10,558	0,173	1,67%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 373.385	5 378,846	150,937	2,89%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	11,306	11,265	0,419	3,86%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 146.495	148,255	14,087	10,50%
FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	-	** 1 277.762	1 274,320	107,656	9,23%
FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	-	** 1,136	1,155	0,049	4,43%
FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	-	102,192	102,097	2,360	2,37%
TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	-	** 10 100.718	10 094,127	104,391	1,04%
FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	-	** 100.208	100,219	0,219	0,22%
FCP AMEN PREVOYANCE	Armen Invest	-	** 100.000	100,154	0,154	0,15%
FCP AMEN PERFORMANCE	Armen Invest	-	** 100.000	100,152	0,152	0,15%

\* S.C. : SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculées hebdomadairement

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE**

**du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS